

Compte-rendu plénière PPC Février
Le 05/02/15
Montreuil Motomag

Présents bureau : Marie jo, Gilles, Titi, Eric, jean Marc, Jacky

Adhérents présents : 16

Ordre du jour : manif du 08/02/15

Après la réunion du comité 2 RM, et les déclarations de Christophe Najdovski, la décision des membres du bureau de PPC de faire une manifestation était prise pour protester contre les décisions que la Mairie de Paris s'apprête à prendre.

Les appels à manifester le 8/02/15 sont entendus et relayés sur les réseaux sociaux, plus de 10 000 connections sur la page d'accueil du site PPC.

Rappel des mesures concernant les 2 RM: à partir du 1 juin 2015, interdiction aux 2 RM mis en service avant 2000 de circuler, sauf le WK.
A partir de 2020 l'interdiction sera appliquée pour les véhicules mis en service avant 2015.

L'information est relayée par beaucoup de site de 2 RM, associations, constructeurs et revendeurs, ainsi que 40 millions d'automobilistes qui appellent à se joindre à la manifestation.

Une lettre ouverte a été envoyée par l'antenne PPC à Madame Anne Hidalgo, (vous trouverez ce courrier sur le site de PPC)

Voyant l'ampleur de l'appel à manifester et les réactions sur les réseaux sociaux, le 5/02/15 le chef de cabinet de Najdovski a appelé Jean Marc Belotti afin de convenir d'une réunion le lendemain 6/02/15. Motif invoqué pour cette nouvelle réunion : apparemment lors du comité 2 RM les propositions de la Mairie de Paris n'ont pas été comprises.

Dans l'impossibilité calendaire d'aller à cette réunion, Jean Marc a demandé à pouvoir assister au conseil de Paris qui aura lieu le 9/02/15 et qui donnera lieu à un rassemblement des motards devant la Mairie de Paris à 9h00, cette proposition a été acceptée nous verrons une fois sur place...

Une réunion d'organisation du SO a été proposée pour le samedi 07/02/15 à 10h00, à Motomag



EST-CE QUE MON VÉHICULE EST CONCERNÉ ?

OBJECTIF JUILLET 2015



Les véhicules lourds les plus polluants, essence et diesel immatriculés avant octobre 2001

7j/7 pour les poids lourds

JUILLET 2016



Les voitures immatriculés avant janvier 1997
Les deux-roues immatriculés avant juin 2000

Sauf le week-end

RESTRICTIONS DE CIRCULATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE HORS BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE, HORS BOIS.

Classification des véhicules essence et diesel	Catégories de véhicules...			
	VP	VUL	2RM	Poids Lourds, Bus, Cars (PL)
1 étoile	Essence et diesel <= Euro 1 Immatriculés avant le 01/01/1997	Essence et diesel <= Euro 1 Immatriculés avant le 01/10/1997	<50cm ³ et >50cm ³ <= Euro 1 Immatriculés avant le 01/06/2000	Essence et diesel <= Euro 2 Immatriculés avant le 01/10/2001
2 étoiles	Diesel <= Euro 2 Immatriculés avant le 01/01/2001	Diesel <= Euro 2 Immatriculés avant le 01/01/2001	<50cm ³ <= Euro 2 >50cm ³ <= Euro 1 Immatriculés avant le 01/07/2004	Diesel <= Euro 3 Immatriculés avant le 01/10/2006
3 étoiles	Diesel <= Euro 3 Immatriculés avant le 01/01/2006	Diesel <= Euro 3 Immatriculés avant le 01/01/2006	<50cm ³ <= Euro 2 >50cm ³ <= Euro 3 Immatriculés avant le 01/07/2015	
4 étoiles	Essence et diesel <= Euro 4 Immatriculés avant le 01/01/2011	Essence et diesel <= Euro 4 Immatriculés avant le 01/01/2011		Essence et diesel <= Euro 4 Immatriculés avant le 01/10/2009

ANNEXE 1

Classification des véhicules en fonction de leur niveau d'émissions de polluants atmosphériques, au titre des articles R.318-2 du code de la route, et de l'article L.228-3 du code de l'environnement

Classification du GROUPE	DATE DE PREMIERE IMMATRICULATION			
	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES A MOTEUR ¹	VOITURES PARTICULIERES ²	CAMIONNETTES ³	POIDS LOURDS, AUTOBUS et AUTOCAR ⁴
1*	Pour les motorisations énumérées aux notes ^{a et b} : Jusqu'au 31 mai 2000 inclus	Pour les motorisations énumérées aux notes ^{a et b} : Jusqu'au 31/12/1996 inclus	Pour les motorisations énumérées aux notes ^{a et b} : Jusqu'au 30/09/1997 inclus	Pour les motorisations énumérées aux notes ^{a et b} : Jusqu'au 30/09/2001 inclus
2*	Pour les motorisations énumérées aux notes ^{a et b} : Entre le 01 juin 2000 et le 30/06/2004 inclus	Pour les motorisations diesel ^b : Entre le 01/01/1997 et le 31/12/2000 inclus	Pour les motorisations diesel ^b : Entre le 01/10/1997 et le 31/12/2000 inclus	Pour les motorisations Diesel ^b : Entre le 01/10/2001 et le 30/09/2006 inclus
3*	Pour les motorisations énumérées aux notes ^{a et b} : Entre le 01/07/2004 et le 30/06/2015 inclus	Pour les motorisations diesel ^b : Entre le 01/01/2001 et le 31/12/2005 inclus	Pour les motorisations diesel ^b : Entre le 01/01/2001 et 31/12/2005 inclus	-
4*	-	Pour les motorisations diesel ^b : Entre le 01/01/2006 et le 31/12/2010 inclus Pour les motorisations énumérées à la note ^a : Entre le 01/01/1997 et le 31/12/2010 inclus	Pour les motorisations diesel ^b : Entre le 01/01/2006 et le 31/12/2010 inclus Pour les motorisations énumérées à la note ^a : Entre le 01/10/1997 et le 31/12/2010 inclus	Pour les motorisations diesel ^b : Entre le 01/10/2006 et le 31/09/2009 inclus Pour les motorisations énumérées à la note ^a : Entre le 01/10/2001 et le 31/09/2009 inclus
5*	Pour les motorisations énumérées aux notes ^{a et b} : A partir du 01/07/2015 Pour les motorisations électriques ^c : quelle que soit la date de première immatriculation	Pour les motorisations énumérées aux notes ^{a et b} : A partir du 01/01/2011 Pour les motorisations électriques ^c : quelle que soit la date de première immatriculation	Pour les motorisations énumérées aux notes ^{a et b} : A partir du 01/01/2011 Pour les motorisations électriques ^c : quelle que soit la date de première immatriculation	Pour les motorisations énumérées aux notes ^{a et b} : A partir du 01/10/2009 Pour les motorisations électriques ^c : quelle que soit la date de première immatriculation

Motomag.com

Motomag souhaiterait dynamiser son site, à travers des bénévoles afin de valider les réactions sur les blogs. Profil demandé : habitude des réseaux sociaux et bonne connaissance du mouvement.

Décisions prises en bureau PPC

Les membres du bureau de PPC ont décidé lors de la dernière réunion d'adhérer à différentes structures du mouvement.

AFDM PRO



Après une réunion avec Victorien Paluau, qui nous a amené les explications demandées, l'adhésion à l'AFDM PRO à hauteur de 400 €

Ré-adhésion à la FFMC loisirs, et adhésion à la FFMC nationale.

Lors de l'AG de l'AFDM, Virginie Cassagne sera la référente à PPC, pour l'Afdm assos

Activité de l'Afdm, taux de remplissage des stages de 2 jours très bon, un peu moins pour les stages d'une journée.

Avec la possibilité d'avoir le circuit de Renault à Vernon, les stages circuit ont bien fonctionné également.

Pour info :

_stage perfectionnement 400 € 2 jours tout compris. Prochains stages : 8 et 9 mai, puis 19 et 20 juin.

_stage évolution 1 journée, 190 € prochain stage 27 juin.

_Prochaines journées open : Carole 9 avril et 5 octobre La Ferté Gaucher 29 et 30 Août

Carole



La modernisation de la Motothèque est pratiquement terminée, vous trouverez les produits en vente (livres, dvd, t-shirts, sweat-shirts, etc...), une banque d'accueil Mutuelle des motards et FFMC.

Rappel l'AG de PPC se tiendra le 22 mars 2015, dans les locaux de Motomag

Fin de la réunion, 23h00

Prochaine Plénière jeudi 5 mars 2015 Motomag montreuil